

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 7 novembre 2024.

## Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline - GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M<sup>me</sup> PERRONIN Maryse - M<sup>me</sup> HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M<sup>me</sup> SIMONET Catherine - M<sup>me</sup> CHEVILLARD Marlène - M<sup>me</sup> LOURDIN Marie-Christine - M<sup>me</sup> ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M<sup>me</sup> ROCHE Valérie - M. JOUHET Christian - M<sup>me</sup> MERCIER Monique - M<sup>me</sup> POUMEROL Caroline - M. JAY Clément - M. AUZEL Jonathan

## Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M. PALERMO Anthony) - M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys (procuration donnée à M. Bernard GRAND) - M<sup>me</sup> JEAN Pascale (procuration donnée à M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie)

## Étaient absents :

M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien

**M<sup>me</sup> ROBIN Nathalie a été élue secrétaire de séance.**

-----

## DCM 2024-04-45 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZR 100 - LIEUDIT "LE VIEUX-BOURG"

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les propriétaires de la parcelle cadastrée ZR 100, sise lieudit Le Vieux-Bourg, ont récemment manifesté leur intérêt pour vendre ce bien à la commune.

Monsieur le Maire précise que ce terrain, dont l'entretien constitue une réelle contrainte pour les propriétaires qui ne vivent pas dans la région, est régulièrement en état de friche et occasionne ainsi des nuisances visuelles dans un secteur de la commune particulièrement fréquenté par les promeneurs.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra à la commune de s'assurer de l'entretien régulier de celle-ci et d'en garantir la maîtrise foncière (atout pour les projets futurs de réaménagement des abords du plan d'eau et de la Halle en Bois) ;

Vu la proposition de vente au prix de 1 000 € (hors frais de notaire) adressée par les propriétaires de la parcelle cadastrée ZR 100 à la commune par courrier électronique en date du 25/09/2024 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son représentant, avec 16 voix pour, 7 voix contre (Groupe Saint-Eloy une autre vision et Cédric BOILOT) et 1 abstention (Bruno LASSAUZET), à acquérir la parcelle cadastrée ZR 100, d'une contenance de 250 m<sup>2</sup>, sise au Vieux-Bourg, au prix de 1 000 € hors frais de notaire.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

